Nous n'avons pas l'avis du père et du frère de Barruel sur sa réponse à Soulavie, mais voici comment elle est appréciée dans le recueil de Bachaumont:

26 février 1785. M. l'abbé Barruel a rompu le silence et publié un factum qui n'est guère mieux digéré que celui de M. l'abbé Soulavie; il roule uniquement sur les procédés, et comme ils consistent dans des faits, il les rend à sa manière, c'est-à-dire de façon à se disculper parfaitement. Le seul aveu qui échappe et qui décèle son caractère aux yeux de ceux accoutumés à sonder les profondeurs du cœur humain, c'est lorsque, en rendant compte d'un accommodement en train, il saisit avec empressement une infraction prétendue de la part de son adversaire, pour rompre la trève et reprendre la plume; il s'écrie dans un accès de joie qui perce malgré lui : Que la raison, armée du fouet de l'ironie, venge enfin la révélation!

Le paragraphe de ce mémoire que M. Barruel aurait dû rendre le plus intéressant, qui était le plus susceptible d'éloquence, où n'aurait pas manqué de se peindre une âme forte et énergique, c'est celui où il reproche à M. Soulavie de tâcher à prévenir les magistrats en leur insinuant qu'il a été jésuite. Au lieu de saisir cette occasion de venger son ordre et lui-même d'une pareille qualification, comme s'il avait à en rougir, il n'y montre que cet esprit de prudence et de circonspection qui caractérisait en général ses anciens confrères, mais qu'on doit regarder en cette occasion comme pusillanimité (9).

Au mois de mars, l'affaire est évoquée, suivant les désirs de Barruel, devant les juges ecclésiastiques.

Le 12 mars 1785, l'abbé Motret, en sa qualité de promoteur général, de l'officialité diocésaine de Paris, a remontré au lieutenant criminel du Châtelet, avoir eu connaissance que les sieurs Barruel et Giraud de Soulavie sont en instance par devant lui, pour raison d'injures, que le sieur Soulavie assure être contraires à sa foi, à son honneur, à sa réputation et qu'il prétend avoir été consignées par le sieur Barruel dans un

⁽⁹⁾ Idem, XXVIII, 145.